1 place de la Mairie 57480 Montenach Tél. 03 82 83 70 14 mairie-montenach@orange.fr

### PROCES VERBAL de la séance ordinaire du CONSEIL MUNICIPAL du 04 janvier 2024

Le Conseil Municipal, dûment convoqué le 29 décembre 2023, s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie de Montenach, jeudi 4 janvier 2024 à 20H30, sous la présidence de M. Jean-Paul TINNES, Maire.

<u>Etaient présents</u>: Mr TINNES Jean-Paul, Mr PIRUS Sylvain, Mme MULLET Monique, Mr GAMBS Jean-Michel, Mr JEUNET Daniel, Mme BOHR Estelle, Mr PELLET Didier, Mr PETIT Richard, Mr PRINTZ Jean-Baptiste et Mme SCHMITT Jordanne.

Absent(e)s excusé(e)s : /

#### Points à l'ordre du jour :

- Validation du compte rendu de la séance ordinaire du 23 novembre 2023 ;
- Comptabilité décisions modificatives ;
- Chasse choix de l'adjudicataire lot n°2 et désignation de l'estimateur de gibier rouge ;
- Nomination du 3<sup>ème</sup> adjoint.

Conformément à l'article L.2121.15 du CGCT, le conseil choisit pour secrétaire de séance :

Mme SCHMITT Jordanne.

#### 001/2024 - Validation du Procès-Verbal de la séance du 23 novembre 2023

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal du Conseil Municipal du 23 novembre 2023.

### 002/2024 - Comptabilité - décisions modificatives

Vu avec le Service de Gestion Comptable d'Hayange et pour permettre le paiement des derniers mandats émis en fin d'année, et ainsi combler les dépassements sur les budgets principal et budget eau ;

Compte tenu des crédits disponibles sur les sections de fonctionnement (dépenses et recettes) sur les différents chapitres cités ci-après, il convient d'effectuer les transferts suivants :

#### Fonctionnement dépenses - BUDGET PRINCIPAL

Article	cle Nature FONCTIONNEMENT		Chapitre	
	causos par les gibiers rouges.	Dépenses	Recettes	alov entimities
7588	Autres produits divers de gestion courante	sbein 81 us s	18 813 €	75
6588	Autres charges diverses de gestion courante	1000 €	views at acceptal	65
65888	Chasse	17 024.06 €		65
65313	Cotisation de retraite	788.94 €		65
	TOTAUX	18 813€	18 813 €	



### Commune de Montenach



1 place de la Mairie 57480 Montenach Tél. 03 82 83 70 14 mairie-montenach@orange.fr

#### Fonctionnement dépenses - BUDGET EAU

2024-001

Article	Nature	FONCTIONNEMENT		Chapitre
		Dépenses	Recettes	/:
6215	Charges de personnels	-1433.70 €		012
6061	Fournitures non stockables	-1603.15 €		011
611	Sous traitance générale	+5007.11 €		011
617	Études et recherches	- 893.87 €	8H J 8J	011
626	Frais postaux et télécom.	-273.58 €	TIE HETO	011
6262	Frais de télécommunications	+ 69.19 €	90 N 90 At	011
6378	Autres impôts et taxes	- 872 €		011
AD 101, 51	sycken, filme WALLET Mone	+ 5076.3 / -5076.30 €	W M. Consent	191013
TOTAUX		0,00 €	0,00€	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'approuver les modifications.

# <u>003/2024 – Baux de chasse communaux période 2024-2033 – choix de l'adjudicataire du lot n°2 et désignation de l'estimateur de gibier rouge</u>

Il est rappelé aux membres du conseil que le Lot n°2 d'une superficie de 313ha 96a 53ca dont 27ha 40a 49ca de forêts a été mis en location par appel d'offre avec une mise à prix à 5000.00 €, avec pour délai de remise des offres fixé au 13 décembre 2023.

Après réunion de la commission de la chasse, le 14 décembre 2023 à 15h00, les membres de la commission ont émis les conclusions suivantes, suite à ouverture et examens des plis :

#### 2 dossiers ont été reçus :

- L'un le 11 décembre 2023, déposé en mairie par Monsieur Alain PORTEN, déclaré non complet et ne respectant pas l'intégralité du règlement du cahier des charges types des chasses communales de Moselle, avec une proposition de prix de 6000.00€.
- Le second déposé le 13 décembre 2023 en mairie par Monsieur Julien RODE, président du Club de Chasse des 3 Frontières, déclaré conforme et complet, avec une proposition de prix de 8700.00 €.

Le Conseil Municipal, Monsieur le Maire entendu, après avis de la Commission de la Chasse et après en avoir délibéré à la majorité, décide d'attribuer le lot n°2 au Club de Chasse des 3 Frontières, représenté par Monsieur Julien RODE, et charge Monsieur le Maire de faire le nécessaire en lui donnant pouvoir pour signer les documents relatifs à cette affaire.

#### Estimateur de dégâts de gibiers rouges :

Conformément à l'article 2.7 du cahier des charges type des chasses communales et en référence à l'article R 229-8 à R 229-14 du Code de l'Environnement, il est nécessaire de nommer une personne, domiciliée dans une commune voisine, chargée d'estimer les dégâts causés par les gibiers rouges.

Monsieur KOHN Roland, domicilié au 16, rue de la Forge 57480 KIRSCH LES SIERCK est retenu, après proposition du Maire et acceptation par le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, pour la période de 2024-2033.



## Commune de Montenach



1 place de la Mairie 57480 Montenach Tél. 03 82 83 70 14 mairie-montenach@orange.fr

#### 004/2024 - Nomination du 3ème adjoint

Le Maire expose,

En remplacement de Monsieur Michel BELVO, qui occupait le poste de 3<sup>ème</sup> adjoint chargé de la communication, il est aujourd'hui nécessaire de procéder à la nomination d'un nouvel adjoint.

En application de l'article L.2122-17 du CGCT, le conseil municipal est invité à procéder à l'élection de l'adjoint. Il rappelle que les adjoints sont élus selon les mêmes modalités que le maire (art. L.2122-4, L2122-7 et L.2122-7-1 du CGCT). Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection à lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Après un appel de candidatures, le maire invite le conseil municipal à procéder au vote du 3<sup>ème</sup> adjoint. Seule, Madame Estelle BOHR se porte candidate en tant que 3<sup>ème</sup> adjointe.

#### 1er tour du scrutin

Les résultats pour le vote du 3<sup>ème</sup> adjoint sont les suivants après vote individuel et dépouillement :

-	Nombre de bulletins :10
-	Nombre de bulletins blancs/nuls :0
-	Suffrages exprimés :10
-	Majorité absolue :6

Le premier tour du scrutin a donné les résultats suivants :

A obtenu, Madame Estelle BOHR 10 voix.

Madame Estelle BOHR ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée 3ème adjointe et immédiatement installée.

Tous les sujets du jour ayant été traités, la séance est levée à 20 h 50.

Fait à Montenach, le 04 janvier 2024

Le Secrétaire de Séance Mme SCHMITT Jordanne Le Maire Jean-Paul TINNES

2024-001

